



SOCIAL - 27/04/2026

NAO SERV AIR SA 2026 : LES MESURES PROPOSEES A LA SIGNATURE

Une dernière réunion s'est tenue ce jour le 23 avril 2026 entre la Direction et les Organisations Syndicales Représentatives (OSR) – CFE-CGC, CGT, CGT-FO, SLICA, UNSA. Lors de cette réunion, la Direction a intégré des demandes proposées par les organisations syndicales et mis à la signature d'un accord majoritaire les mesures ci-dessous :

Mesures en faveur du pouvoir d'achat proposées par la Direction :

- +1,0% d'augmentation sur les salaires de base brut au 1er juin 2026 jusqu'au coef 295 – employés et agents de maîtrise.

La grille de salaire de servair S.A. sera augmentée corrélativement de 1% à la même date.

- Pour les cadres : une enveloppe d'augmentation individuelle de +1% au 1er juin 2026 (sur la paie de juillet avec effet rétroactif à juin)
- Une prime exceptionnelle de 300 € Brut pour les salariés en CDI et CDD présents à la date de signature de l'accord (hors cadres dirigeants), versée avec la paye du mois de mai 2026
- Indemnité kilométrique : +1 % au 1er mai 2026

L'ensemble de ces mesures représente un effort significatif de servair S.A. dans un contexte financier et économique délicat. L'accord proposé aux différentes organisations syndicales sera disponible à la signature du lundi 27 avril jusqu'au jeudi 30 avril 2026 16h.

A défaut de signature la date de la révision des salaires, de la grille et du barème des IKV seront reportées au 01/07/2026.

Le montant et la date de versement de la Prime Exceptionnelle de 300€ seront inchangés.